

LE CALENDRIER

LE CALENDRIER GENERAL EST LE SUIVANT

Du mercredi 6 novembre 2024 12 h au mercredi 27 novembre 2024 12 h	Formulation des demandes de mutation (interacadémique, sur SPEN et POP) sur I-Prof / SIAM
Du 28 novembre au 1^{er} décembre 2024	Téléchargement des confirmations individuelles de demandes de mutation
Vendredi 29 novembre 2024	Date limite de transmission au médecin du travail du rectorat des dossiers pour une bonification au titre du handicap
Du 2 décembre 2024 et jusqu'au 31 janvier 2025	Vérification des barèmes par les gestionnaires
Vendredi 6 décembre 2024	Date limite de transmission des confirmations de demande par les agents, via COLIBRIS, accompagnées des pièces justificatives
Du 9 au 23 janvier 2025	1 ^{er} Affichage des barèmes
Du 28 et 29 janvier 2025	2 ^{ème} Affichage des barèmes
Vendredi 7 février 2025 minuit	Date limite de dépôt des demandes tardives, des modifications de demandes et des demandes d'annulation
À compter du mercredi 12 mars 2025	Résultats des mutations : affichage sur I-Prof / SIAM

Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter à la note de service ministérielle et à l'arrêté rectoral.